



BNP PARIBAS



BDDF Opérations

#COVID-19

Les élus CFTD mobilisés

mai 2020

Vos représentants :

Représentants Syndicaux :

Stéphane MATA-JULIEN
Audrey GALLAND

Les élus :

Véronique COUDEREAU
Didier DARNIS
Tiphaine GUEGUEN
Philippe GUISLAIN
Laetitia GUYOT
Véronique LAGROST
Pauline LEPRINCE
Pascal LECOMTE
Patrick LOURS
Anne-Priscille MAMET
Gilles MÉNARD
Rémy MEYNARD
Alice NAOURI
Alexandre PERRET
Phonesavanh PIERRAT
Stéphane PRANDI
Kim Loan ROUABEHIA
Virginia SAIDANI
Sophie TRANNOY
Jean Louis VENIAT

RÈGLES SANITAIRES ET ORGANISATION DU TRAVAIL LORS DE LA LEVÉE DU CONFINEMENT LE 11 MAI



1^{re} réunion entre la Direction de BDDF Opération et les organisations syndicales du 06 mai 2020 : Vers un déconfinement, lent, progressif et réversible

La Direction nous a présenté son projet pour le 11 mai. Voici la synthèse des points abordés et les demandes que nous avons formulées.

MESURES D'ORGANISATION DU TRAVAIL APPLICABLES APRÈS LE 11 MAI

Les managers devront déterminer les salariés de retour sur site en fonction de critères précis :

- Risque opérationnel ne permettant pas de conserver sur la durée l'activité à distance.
- Absence de capacité à travailler à distance. Pour certaines situations une mise en dispense d'activité rémunérée pourra être étudiée (personnes vulnérables par exemple).
- Respect de la capacité des sites en matière de règles de distanciation.



La règle est de favoriser le télétravail,

en particulier pour les salariés fragiles ou vivant avec des personnes fragiles : **Il leur faut impérativement contacter leur médecin du travail.**

et ceux toujours en situation de garde d'enfant à la maison.

Les managers devront rester sensibles aux problèmes de transport en prévoyant, entre autres, des décalages horaires pour lisser l'utilisation des transports communs.

Contact @ :

PARIS IRP CFTD CE GPAC

MESURES SANITAIRES APPLICABLES APRÈS LE 11 MAI

Distribution de masques :

2/jour sur le lieu de travail (port obligatoire) + 2 pour les salariés utilisant les transports en commun. Le masque en tissu n'étant pas recommandé.

Utilisation des ascenseurs :

2 par 2 et dos à dos. Mais à éviter au maximum.

Il est prévu un **nettoyage complet des locaux chaque weekend.**

Afin de faciliter le travail quotidien du personnel d'entretien, chaque salarié devra ranger au maximum son bureau le soir avant son départ.

DEMANDES ET PRÉCONISATIONS DE LA CFTD EN MATIÈRE DE DÉCONFINEMENT

1

Les organisations syndicales doivent être intégrées systématiquement dans les réflexions et la mise en œuvre des mesures de reprise d'activités déconfinées.

2

Le travail à distance et les mesures sanitaires mieux-disantes doivent de préférence être maintenues.

3

Que l'engagement de tous les collègues soit reconnu par une prime.

FOCUS SUR LES MESURES PRISES EN MATIÈRE DE GARDE D'ENFANT

En matière de garde d'enfant, nous saluons la décision de la Direction qui ne laissera personne de côté en matière de rémunération.

Chaque salarié de BNP Paribas sera payé à 100 % qu'il soit en autorisation d'absence rémunérée ou en mode de travail à domicile dégradé.

4 cas possibles :

- **Mode de garde possible ou reprise de l'école** : le salarié peut revenir sur site ou travailler à domicile de façon normale.
- **Aucun mode de garde possible mais travail à domicile envisageable, (en fonction du conjoint, de l'âge des enfants, liste non exhaustive...) :**
travail à domicile en mode dégradé avec une demande de production qui sera adaptée. Il sera demandé une bienveillance particulière de la direction sur la production. Une possibilité d'aménager les horaires de manière raisonnable pourra être étudiée. Il ne sera pas demandé à un salarié de travailler le soir tard quand les enfants dorment à titre d'exemple. (droit à la déconnexion)
- **Aucun mode de garde possible et travail à domicile Impossible : (enfant en bas âge ou en situation de handicap , liste non exhaustive...) :**
BNP Paribas délivrera une autorisation d'absence rémunérée. Cette décision sera évaluée au cas par cas par le RGRH. Ce dispositif n'a AUCUNE incidence sur Participation, Intéressement, Congés, RTT ou variables.
- **Pour les parents qui refuseront de mettre les enfants à l'école malgré sa réouverture, le travail à domicile en mode dégradé sera obligatoire.**

Pour tous les salariés concernés par cette mesure la CFTD veillera à ce que la bienveillance soit de mise, car il n'y aura pas de modes de gardes alternatifs suffisants et disponibles pour répondre à tous les besoins. En effet, l'éducation nationale ne rouvre pas toutes les écoles et elle limitera le nombre d'élèves.

Une souplesse sur la gestion des compteurs Chronotime a été demandée par vos élus CFTD, la Direction s'est engagée à nous apporter des réponses concrètes sur ce sujet.

Au delà des 10 jours de RTT imposés par la Direction à poser avant le 31 mai, quelques managers ont obligé des collègues à poser des congés suite à la fin des mesures gouvernementales (1er mai). Les personnes concernées doivent récupérer leurs jours de congés.

Ces collègues seront basculés dans le système d'autorisation d'absence rémunérée dans l'attente de récupérer un Ultrabook (travail à domicile) ou d'être confirmés dans cette mesure par leur RGRH.

